



N/REF: 081281 AA-ZES-NKOK/CAB-AG

*Compte rendu des
entretiens entre le deuxième Secrétaire de l'Ambassade
Indienne et les Autorités Gabonaises*

Après les allégations de Human Right Watch (HRW) sur les conditions de travail de 40 ouvriers indiens exerçant dans une unité de transformation du bois (Accurate Industries), le gouvernement indien a dépêché à Libreville le deuxième Secrétaire de l'Ambassade indienne basée à Kinshasa, M.Samrat Deval, qui était accompagné du Consul honoraire, M.Harry Lakhani, afin de vérifier les informations avancées par HRW. Le deuxième Secrétaire aura rencontré lors de son séjours les travailleurs Indiens de Accurate Industries, le Directeur général de GSEZ, le Ministre du Travail gabonais, l'Administrateur général de la ZERP de Nkok, le Secrétaire General du Ministère des Affaires Étrangères, les 26 et 27 avril 2019. Tel est le résumé des échanges entre les officiels indiens et les autorités gabonaises.

Après les civilités d'usage, l'anglais a été adopté comme langue d'échange. L'Administrateur Général qui accompagnait le Deuxième secrétaire lors des entretiens a planté le décor en présentant les objectifs de la ZES de Nkok qui sont entre autres de revaloriser l'économie du Gabon à travers le secteur bois. Il a ensuite donné la parole à Monsieur Deval.

Dans son propos, le Deuxième secrétaire a rappelé la raison de sa présence qui fait suite au communiqué de presse de HRW dans lequel des « sources fiables » faisaient état de restrictions sur les libertés individuelles, la précarité de l'emploi, le paiement irrégulier des salaires et les mauvaises conditions de vie des travailleurs.

Le Deuxième secrétaire qui était accompagné par le Consul honoraire indien, Monsieur Lakhani Harry, a déclaré s'être entretenu avec les travailleurs indiens de la société Accurate Industries SARL trois heures durant, le lundi 29 avril 2019. Il a pu faire les constats suivants :

- Les travailleurs indiens, au nombre de 40, avec qui il a échangé sont en possession de leurs passeports ;
- Les travailleurs n'ont pas fait état d'irrégularités salariales ou d'une précarité de travail ;
- Il a visité les villas où résident les travailleurs et a fait le constat qu'il s'agit de conditions d'hébergement normales ;
- Finalement, il a déjeuné avec les travailleurs indiens. Tout lui a semblé normal sur le plan alimentaire

Par contre, il a marqué sa préoccupation sur le type de visa octroyé aux travailleurs indiens, le visa touristique, et les délais d'obtention des permis de travail.

En effet, il lui a été rapporté que les visas de certains travailleurs avaient expiré avant l'obtention des permis de travail. Lors de son entretien avec le Ministre du Travail, Madame le Ministre a rappelé la procédure



pour l'obtention des visas de travail, seul type de visa qui s'applique pour les travailleurs et qui évitera les flottements administratifs à l'origine des mauvaises interprétations ou de la mauvaise foi constatée.

En définitive, il s'est dégagé des réunions entre les administrations gabonaises et les officiels indiens, que le cas de Accurate Industries SARL relève de problèmes administratifs, et qu'aucune preuve ne permet de corroborer les graves affirmations faites par HRW, qui elles relèvent des Droit de l'Homme.

Fait à Nkok, le 30 avril 2019

L'Administrateur Général



Igor NYAMBIE SIMARD